



Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie-bouloc@info82.com

CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2019 PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril, à 18h30, le Conseil Municipal de Bouloc-en-Quercy s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Présents (8) : Mesdames, Messieurs : Françoise BONNEMAISON, Daniel BONNEMAISON, Jean-Charles GARCIA, Xavier MONTAGNAC, Jean-François DELFOUR, Marie-Isabelle VIDAL, Thierry VIELLEVIGNE, Ann-Katrin WACKER.

Date de Convocation : 28/03/2019

Absents/excusés (2) : Messieurs Stéphan RADOMSKI et Fabrice COMBATTELLI

Procurations (2) : M. Fabrice COMBATTELLI à M. Thierry VIELLEVIGNE – M. Stéphan RADOMSKI à Mme Marie-Isabelle VIDAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance Mme Françoise Bonnemaïson à l'unanimité.

A/ Registre des délibérations :

Mis à disposition des conseillers pour examen et signature.

B/ Ordre du jour :

Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie

Afin de fournir un meilleur service aux citoyens et d'améliorer l'organisation du travail des agents, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie :

A compter du 15 avril 2019 la Mairie sera ouverte au public les :

Lundi :de 8h45 à 12h45

Mardi :de 8h45 à 12h45

Jeudi :de 15h15 à 19h15

Adopté à l'unanimité

Révision annuelle des loyers – appartements communaux

Cette augmentation est basée selon l'indice de la construction. Elle sera de 2,19 % à compter du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette augmentation.

Approbation du Compte Administratif 2018

A la demande de M. le Maire qui sort de la salle, Mme Marie-Isabelle VIDAL – 3^{ème} Adjointe soumet au Conseil Municipal, les résultats tels que présentés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (année 2017)	0.00	284 272.73	0.00	50 553.51	0	334 826.24
Opérations de l'exercice 2018	162 510.47	110 755.94	180 361.03	210 907.89	342 871.50	321 663.83
TOTAUX (réalisations 2018 + report 2017)	162 510.47 A	395 028.67 B	180 361.03 C	261 461.40 D	342 871.50	656 490.07
Résultats de clôture (= B-A et D-C)		232 518.20		81 100.37		313 618.57
Restes à réaliser.....	478 907.00	208 954.00	0.00	0.00	478 907.00	208 954.00
TOTAUX (résultats cumulés)	641 417.47	603 982.67	180 361.03	261 461.40	478 907.00	522 572.57
RESULTATS DEFINITIFS....	37 434.80			81 100.37	0.00	43 665.57

Le compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2018

M. le Maire propose à l'assemblée de voter le compte de gestion de l'exercice 2018, dressé par Madame la Trésorière de Lauzerte, dont les chiffres sont conformes aux chiffres du Compte Administratif de 2018.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2018.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :81 100.37 €
- un excédent d'investissement de : 232 518.20 €
- un déficit des restes à réaliser de : 269 953.00 €
- Soit un besoin de financement de :37 434.80 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve (R1068) en investissement37 434.80 €
- Report en Recette de Fonctionnement (R002)43 665.57 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 au budget primitif 2019

Subventions allouées aux associations

Le conseil débat des demandes de subvention aux associations et les attributions sont provisionnées selon le tableau ci-dessous.

- Les personnes impliquées dans les associations n'ont pas pris part au vote.

Le budget primitif intègre ces montants.

Association ABC	200 €
Amicales des Sapeurs-Pompiers.....	200 €
APE Collège du Pays de Serres	30 €
Comité des Fêtes de Bouloc	450 €
FNACA de Lauzerte	50 €
Les Amis de la Médiathèque	50 €
Les Amis des chats.....	50 €
Association Pétanque Bouloquoise	200 € (nouvelle demande)
Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine.....	500 € (nouvelle demande, montant attribué à titre exceptionnel en raison des frais engagés en 2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations ci-dessus et un vote contre l'Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2019

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Il est proposé d'augmenter les taux par rapport au coût de la vie de 2 %.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019 :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit attendu euros
Taxe d'habitation	208 800	15.99 %	33 395
Taxe foncière bâti	153 600	9.56 %	14 680
Taxe foncière non bâti	18 600	96.10 %	17 875
Cotisation foncière des entreprises	6 300	19.55 %	1 232

Le Produit fiscal attendu pour l'année 2019 est donc de 67 182 euros.

Après en avoir délibéré, les taux présentés ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

Budget principal 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2019 lequel peut se résumer ainsi :

En section de fonctionnement, le budget est équilibré :

Dépenses : 236 785.00 € Recettes : 236 785.00 €

En section d'investissement, le budget est équilibré :

Dépenses : 546 727.00 € Recettes : 545 727.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget principal pour 2019.

- Questions diverses

- **Aménagement autour du Monument aux morts, finitions** : il est prévu le goudronnage du parvis, M le Maire présente un devis reçu de 4 350 euros pour une surface de 135 m², nous attendons un second devis. Ensuite il y aura une installation de pieux et d'une corde pour protéger le périmètre.
- **Elections européennes** le 26 mai : attribution des permanences des élus.
- **Toilettes de la salle des fêtes**, voir la périodicité de leur nettoyage, organiser leur rafraîchissement (plâtre, peinture). Il est décidé de supprimer les urinoirs. Il faut également instaurer une signalétique des 2 WC : toilette homme, toilette femme.
- **Problème posé sur le sujet des évacuations des eaux usées** - Mme Wacker demande des précisions concernant l'assainissement d'une maison d'habitation dans le village, le raccordement a été coupé. Une étude avait été faite pour le raccordement mais pas donner suite car trop cher. Il est nécessaire que les personnes concernées viennent à la mairie pour voir ce qu'il y a lieu de faire.
- **Dépôt sauvage aux abords des poubelles de l'esplanade Alis et celles du village** - deux personnes du conseil proposent de se partager la vérification de la propreté des abords des poubelles.
- **Entretien des chemins de randonnées à organiser** en remplacement du cantonnier.
- **Une question est posée concernant les cloches de l'église** : Pourquoi ne ferait-on pas sonner l'angelus le samedi et le dimanche ? (affaire à suivre)

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



Le Maire,

Xavier MONTAGNAC